PV N° 37 de la séance du Conseil communal de Saint-Prex
mercredi 23 juin 2021

Présidence : Mme Sylvie **FUCHS**
Secrétaire : Mme Anne **DEVAUX**
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **MAMIN** et M. Antonio **TODDE**
Huissière : Mme Claire **MATTI**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV de la séance du mercredi 05 mai 2021
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Rapport sur le préavis 03/05.2021- Demande d'un crédit de CHF 201'600.00 pour financer le changement du dégrilleur, de la torchère, de la benne à boues, de la bureautique, de la supervision, ainsi que d'automates de la station d'épuration intercommunale.
7. Rapport sur le préavis 04/05.2021 - Adoption de la gestion et des comptes.
8. Simples questions
9. Contre-appel

|**********

Il est 20h00 lorsque la Présidente, Mme Sylvie **FUCHS,** ouvre la séance.

1) Appel

Mme Marie-Claire **MAMIN**, scrutatrice, procède à l'appel.

Excusé.e.s :
Michel **CONNE**, Luc **DUPUIS**, Jean-Noël **FANGUIN,** Thierry **JAQUIERY,** Juan Carlos **LANDROVE,** Sacha **MEIER, Luc MORET,,** Michel **PERRIARD,** Vincent **PERRUCHOUD,** Sébastien **PITTET,** Sandrine **PITTOLAZ,** François **SIEGWART,** Marc-Antoine **SIEGWART,** Alexandre **WOHNLICH**

Absent.e.s :
Luis Antonio **BABO**, David **LA FRAMBOISE,**

49 membres du Conseil étant donc présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil communal.

2) Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

3) Adoption du PV nº 36 de la séance du 5 mai 2021

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le sujet est porté au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

DÉCIDE

Le PV n°36 est accepté à l'unanimité.

4) Communications du bureau

Mme Sylvie **FUCHS** prend la parole.

Félicitations
Cette séance sera la dernière de la législature ainsi que de ma présidence. Permettez moi un mot de félicitations pour le travail de la Municipalité pendant ces 5 années. Les enjeux étaient importants sur les infrastructures et la mise à disposition des services communaux pour les habitants et les écoles. Un grand merci à M. Daniel **MOSINI**, à Mme Carine **TINGUELY**, à M. **PORZI**, Mme Véronique **SAVIOZ**, M. Anthony **HENNARD** et aussi à Mme Barbara **REGAMEY** ainsi qu'une pensée pour à Monsieur Roger **BURRI,** qui nous a quittés.
Ils ont mis à notre disposition leurs compétences et leur énergie au service de la population pendant ces 5 dernières années. Je vous propose de nous lever et de les applaudir.

Sos Communes
Un point sur SOS Communes, vous le savez notre initiative qui rassemble toutes les tendances politiques en vue de redonner des marges de manœuvre aux communes Vaudoises, a réussi à regrouper presque 15'000 signatures, il en fallait 12'000 donc cette étape est réussie. Saint-Prex s'est bien mobilisé pour cette initiative et je remercie l'implication de la Municipalité actuelle et particulièrement Mme Carine **TINGUELY** et M. Stephane **PORZI**, mais aussi de beaucoup des membres du Conseil. Nous attendons maintenant la réaction du Conseil d'Etat pour la suite à donner.

Tranmission
Je remettrai à la fin de cette séance à notre nouveau président M. Pierre **ENDERLIN** ainsi qu'à Mme **DEVAUX** et Mme **MATTI,** les documents ainsi que le matériel de travail en ma possession. Je vous remercie tous pour cette année très spéciale et de l'honneur qui m'a été fait.
J'espère avoir servi pour le bien de la Commune, des citoyens et de notre Conseil et je fais le vœu d'une excellente collaboration des membres du bureau. Je me réjouis de me retrouver dès la rentrée auprès des membres du nouveau Conseil, au service des citoyens de Saint-Prex.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) <u>Rapport sur le préavis 03/05.2021</u>- <u>Demande d'un crédit de CHF 201'600.00 pour financer le changement du dégrilleur, de la torchère, de la benne à boues, de la bureautique, de la supervision, ainsi que d'automates de la station d'épuration intercommunale.</u>

Mme la présidente appelle le rapporter M. Roland **LOCHER**

M. Denis **OGGIANO** demande comment le prix de 15'000 francs pour le poste PC se justifie ?

Mme Véronique **SAVIOZ** ne peut pas répondre sur ce détail

M. Sylvain **RODRIGUEZ** répond à M. Denis **OGGIANO** qu'il s'agit du PC et des adaptations très spécifiques liées au fonctionnement de la STEP

M. Yves **MORAND** rapporte que certains riverains se plaignent des odeurs qui émanent de la STEP et demande si les travaux vont améliorer la situation.

Mme Véronique S**AVIOZ** confirme effectivement les plaintes concernant les odeurs. Elle précise que les travaux risquent de péjorer encore la situation. Cependant, un spécialiste a été mandaté pour comprendre d'où viennent ces émanations nauséabondes anormales. Mme Véronique SAVIOZ reviendra sur ce sujet lorsqu'elle aura les informations.

M. Jérôme **COURTAIS** remercie la commission pour ses explications qui lui ont permis de découvrir l'univers de la STEP. Il souhaite savoir si des contrats de maintenance sont d'ores et déjà signés avec des prestataires extérieurs et si leurs coûts sont évalués.

M. Roland **LOCHER** répond par l'affirmative, notamment concernant toute la partie informatisée, sans pour autant que cela représente un grand changement par rapport à la situation actuelle.

M. Alain **JOUFFREY** observe que l'investissement demandé pour les travaux est important avec une longue période d'amortissement et demande où en est le « serpent de mer du projet de la STEP d'Allaman »

Mme Véronique **SAVIOZ** répond que le processus a été ralenti à cause du COVID. Les communes doivent attendre des validations cantonales, notamment pour le choix du terrain. L'échéancier reste établi sur une période de 10 à 15 ans.

M. Roland **LOCHER** précise qu'effectivement l'amélioration de la STEP actuelle se calcule sur une durée de 10 à 15 ans, ce qui coïncide à peu près avec l'échéancier de la STEP inter-régionale. Mais si ce projet est retardé, il faudra bien maintenir celle de Saint-Prex en bon état. Il insiste sur l'excellente formation du personnel communal qui s'en occupe et permet de garder l'infrastructure en bon état.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport des commissions

DECIDE

1.d'autoriser la Municipalité à changer le dégrilleur, la torchère, la benne à boues, la bureautique de la supervision, ainsi que des automates de la station d'épuration intercommunale;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 201'600.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que la dépense soit amortie dès 2022, par tranche de Fr. 20'160.00, le solde la dernière année après déduction de la participation des Communes d'Etoy et Buchillon;

5. de prendre note que ces changements n'entraîneront pas de surcoût de fonctionnement.

Le préavis 03/05.2021 est accepté à l'unanimité

7**)** **Rapport sur le préavis 04/05.2021 - Adoption de la gestion et des comptes.**
La commission suivante est nommée

Mme la Présidente appelle Mme Sophie **ROUQUETTE-STUDER**. Le rapport est présenté de façon Collégiale avec M. Marc **HAUSWIRTH** et M. Pascal **GIRARDET**

M. Henri **HALLER** présente le rapport de la Cofin.

M. Frédéric **BERTHOUD** évoque la précédente présentation concernant la voie verte dont le coût l'avait «fait tomber de sa chaise». Au cas où la prochaine Municipalité envisage une nouvelle présentation à ce sujet, il insiste sur la nécessité de transparence sur le financement et l'impact sur les impôts, ainsi que sur les difficultés éventuelles qui pourraient être rencontrées avec les propriétaires des terrains concernés. Il faut faire attention «avant de faire rêver la population» sur ce projet et provoquer ensuite une forte déception.

M. Philippe **DEILLON** demande: sait-on combien de fois la Municipalité a renoncé à exercer son droit de préemption sur les terrains et biens immobiliers du parc locatif découlant des articles 31 de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif. (LPPPL) ? Qu'en est-il du poste débiteur qui a presque doublé entre les années 2019 et 2020?

M. Daniel **MOSINI** précise que les demandes concernant le droit de préemption s'élève approximativement à une dizaine. L'important est d'étudier à chaque fois l'intérêt stratégique d'acquérir ou non un terrain.

Mme Carine **TINGUELY** Concernant le poste débiteur, c'est lié aux impôts à encaisser. Le détail se trouve à la ligne 2.7.10 du budget.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis
- Entendu le rapport des commissions

DECIDE

1) d'approuver la gestion, les comptes communaux pour l'exercice 2020 et le bilan, tels qu'ils sont présentés;
2) de prendre acte qu'un bonus global de Fr. 82'874.49 a été réalisé sur deux comptes communaux d'investissements dont les travaux ou les acquisitions sont terminés;
3) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Le préavis 04/05.2021 est accepté à l'unanimité

8) Simples questions

Parking
M. Frédéric **BERTHOUD** lit le texte de son intervention concernant la PRM et le parcage des voitures. Ce texte est reproduit intégralement en annexe.

Mme Carine **TINGUELY** souhaite modérer les propos de M. Frédéric **BERTHOUD**. Elle précise que la PRM tourne 24/24h et amende les infractions 24/24h. Cependant, elle s'engage à reparler de ce problème avec la PRM dès le lendemain de la séance du Conseil. Elle rappelle également l'importance du travail effectué par la PRM.

M. Christian **BOILLAT** précise qu'il rencontre ce problème de voitures ventouses devant chez lui. Il a appelé la PRM et précise « ils font leur job ».

Droits de mutation

M. Philippe **DEILLON** souhaite que Saint-Prex offre des conditions plus avantageuses lors de donation ou succession en ligne directe, comme cela se fait dans d'autres communes qui ne perçoivent que 50 %, voire rien pour certaines, des droits de mutation cantonaux contre 100% à Saint-Prex.

Annonce festive

M.Louis-Claude **PITTET** invite tout le monde au concert de la fanfare de la Verrerie au Collège du Cherrat le 25 juin, avec son nouveau directeur. Musique et grillades au rendez-vous.

Discours d'Adieu

Texte de M. Daniel **MOSINI** en annexe

Mme la Présidente invite le Conseil à une collation préparée et servie par les Paysannes vaudoises

9) Contre-appel

La Présidente remercie l'assistance et lève la séance à 22h07.

La Présidente

Sylvie **FUCHS**

CONSEIL COMMUNAL ST. PREX

La Secrétaire

Anne **DEVAUX**

Parking dans le village et au bord du lac

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

J'ai été interpelé, l'autre week-end, par Madame et Monsieur Oberson, de la boulangerie Oberson, concernant une problématique de voiture ventouse au chemin du Motty.

Si durant l'année, des véhicules stationnent tout le week-end sur ces places limitées à 1 heure, sachant qu'il s'agit bien souvent des mêmes voitures qui semblent profiter d'un passe-droit, ou dans tous les cas, d'une certaine impunité, la situation se corse durant l'été.

J'ai moi constaté, le week-end passé, que des plongeurs utilisaient ces places de parc sans se soucier aucunement de la limite de stationnement de 1 heure. Quid des clients de la boulangerie ?

Certains habitants du Bourg craignent de se déplacer le week-end, même pour des courses, n'étant pas certains de pouvoir se parquer à leur retour.

J'avoue ne plus comprendre la politique ou la stratégie de PRM !

N'y-a-t-il pas un juste milieu entre une « répression massive » et un « laxisme assumé » ?

Toute l'année, comment expliquer que des véhicules ventouses squattent « impunément » ces places de parc ?

Durant la période estivale, les agents de PRM ne pourraient-ils pas simplement s'assurer que des places plutôt réservées aux commerces ne soient pas ainsi squattées ?

J'entends déjà certains me répondre qu'il est possible d'aller se parquer au Vieux-Moulin pour aller chercher son pain, je réponds sans problème que l'on trouve également du pain dans des stations-services faciles d'accès et que ces plongeurs peuvent également aller se parquer au Vieux-Moulin.

Pour conclure, je pense que la prochaine législature pourrait être l'occasion de mener certaines réflexions sur la PRM, notamment :

- Les coûts et notre participation qui semble augmenter d'année en année (l'acquisition des 2 Audi électriques me semble être une acquisition, certes très tendance, mais aussi fort coûteuse…)
- Le budget, notamment le budget « amendes »
- Sa politique de manière générale et les rapports que ses agents ont avec la population

Je demande donc à la prochaine Municipalité de faire le nécessaire afin que les règles redeviennent les mêmes pour tous les habitants et les visiteurs de notre village.

D'avance un très grand merci.

Frédéric Berthoud

Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 23 juin 2021

Communication n° 21/06.2021

Objet: venue de l'Equiwattmobile

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons de la venue du stand mobile cantonal Equiwatt le 27 juin prochain lors du Marché du P'tit Bourg.

Ce stand est animé par un spécialiste en économies d'énergie qui présentera des gestes simples pour réduire rapidement et durablement la consommation d'énergie au domicile.

Nous vous encourageons vivement à visiter ce stand pour glaner des conseils énergétiques ou poser des questions, par exemple concernant la gestion responsable de certains outils numériques, dont l'impact peut s'avérer plus important qu'on ne le croit pour le climat.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, municipal, au 079 458 79 41

Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 23 juin 2021

Communication n° 22/06.2021

Objet: préavis nº 06/06.2016 – Acquisition et aliénation d'immeubles – autorisation générale

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité se réfère au préavis susmentionné lui permettant d'acquérir, moyennant un montant limité à 2 millions, des terrains ou des immeubles dont la propriété est jugée intéressante pour l'aménagement futur du territoire ou pour la constitution d'un patrimoine communal de réserve.

Elle vous informe que pour la législature 2016-2021, aucun immeuble sur un bien-fonds, construit ou non n'a été acquis en utilisant cette autorisation générale.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83

Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 23 juin 2021

Communication n° 23/06.2021

Objet: Mobilité douce

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre d'un renforcement de la mobilité douce, notamment des cycles, vous avez pu constater que nous avons procédé au remarquage des bandes cyclables de la route cantonale en augmentant leur largeur à 1.50 m. tout en respectant une largeur de chaussée minimale de deux voies de circulation de 3.00 m. Le revêtement bitumineux étant du type phono-absorbant, l'ancien marquage disparaîtra avec le temps. Ainsi, la surface du revêtement ne sera pas altérée au détriment de ses qualités d'absorption du bruit.

A la suite des nouvelles règles entrées en fonction depuis ce début d'année, au carrefour route de Rolle/rue du Coteau et route de Rolle/chemin de la Scierie, le "tourner à droite pour les cycles" a été installé. Ainsi, il leur est possible de tout de même passer lorsque le feu est rouge. Des sas pour cycles ont également été marqués à cet effet. Toutefois, le canton n'a malheureusement pas accepté d'appliquer ce procédé pour continuer tout droit sur les deux tronçons rectilignes, soit pour la direction Saint-Prex - Etoy.

La rue de Motty, étant à sens unique et permettant de rejoindre les commerces du centre et la gare rapidement, a été mis en double sens pour les cycles. Le même procédé va prochainement être appliqué pour la rue Couvaloup et le tronçon quai du Suchet/rue Forel. Les procédures de légalisation sont en cours.

Ainsi, tous les cycles (vélos, vélomoteurs et vélos électriques de 25 et 45 km/h) pourront utiliser ces tronçons avec la prudence nécessaire.

L'avenue de Taillecou n'étant que ponctuellement en sens unique, le canton n'entend pas admettre, par mesure de sécurité, d'autres véhicules que les vélos en double sens. Les autres types de cycles pourront passer, mais uniquement à moteur éteint.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83

Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 23 juin 2021

Communication n° 24/06.2021

Objet: chlorothalonil

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la suite de nos communications d'août 2020 et de mars 2021, nous vous informons que les niveaux de chlorothalonil restent à ce jour en-dessous du maximal admissible.

Nous encourageons la population à continuer à boire notre eau, qui rappelons-le, ne subit aucun traitement grâce à ses bonnes qualités naturelles.

Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de la situation.

Toutes les informations y relatives restent disponibles sur notre site internet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/CM – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Mme Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86

Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 23 juin 2021

Communication n° 25/06.2021

Objet: fermeture de la piscine durant l'été

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'heure actuelle, la crise sanitaire de la COVID-19 ne nous a malheureusement pas permis d'ouvrir notre piscine communale au public comme souhaité.

En respectant les nombreuses normes fédérales, soit à ce jour maximum 25 personnes en même temps dans le site, y compris le personnel, nous avons tout de même pu donner nos cours de natation, ainsi que quelques cours d'aquagym. Les écoles ont également pu revenir dès la fin mars.

Au vu de la belle saison qui s'installe, l'ouverture des piscines extérieures ainsi que la possibilité de plonger dans notre beau lac, la Municipalité a décidé de suivre son plan initial et de fermer la piscine du dimanche 4 juillet au dimanche 15 août inclus.

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/EG – 307.08

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75

Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 23 juin 2021

Communication n° 26/06.2021

Objet: Caisse intercommunale de pensions (CIP)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base du rapport annuel 2020, nous sommes en mesure de vous transmettre quelques informations sur la CIP.

La crise sanitaire aura marqué l'année 2020 et provoqué une correction des marchés d'une extrême ampleur. Les mesures monétaires et budgétaires prises par les gouvernements ont permis une reprise tout aussi impressionnante des actifs à la fin de l'année. Cet exercice montre l'instabilité avec laquelle le Conseil d'administration doit composer.

A fin 2020, la performance nette des placements de la CIP est de + 5,0% (+13,4 en 2019 et -2,5% en 2018). Cette performance conduit à une hausse du degré de couverture, passant de 72,6% au 31 décembre 2019 à 74,8% à fin 2020. Ce dernier reste donc supérieur au minimum de 66,7% fixé par le chemin de recapitalisation adopté.

D'autres part, grâce à ce résultat, la réserve de fluctuation de valeur (RFV) passe ainsi de 48,0% au 31 décembre 2019 à 62,4% de son objectif à fin 2020.

Compte tenu des résultats financiers et estimations disponibles à fin novembre, le Conseil a considéré que les critères d'application du mécanisme de réduction du taux de cotisation étaient une nouvelle fois remplis et a décidé qu'une part de la cotisation des assurés à hauteur de 1% pourra être prise en charge par la Caisse pour l'année 2021. A fin 2021, le Conseil d'administration étudiera à nouveau ces critères et décidera si une réduction sera appliquée ou non en 2022.

Le règlement de prévoyance de la CIP a été modifié au 1er janvier 2021 pour tenir compte de révisions législatives fédérales. Les principales nouveautés concernent le maintien de l'affiliation, possible en cas de licenciement dès 57 ans, et la modification du délai pour pouvoir rembourser le versement anticipé obtenu pour financer l'acquisition de son logement principal.

En termes d'effectifs, la CIP compte 304 employeurs affiliés, 14'419 assurés actifs (augmentation nette de 341 assurés) et 7'179 rentiers (augmentation nette de 226 pensionnés).

Bien que le nombre d'assurés actifs augmente, le ratio actifs/pensionnés a tendance à diminuer ces 10 dernières années (2,16 en 2011 et 2,01 en 2020).

La Municipalité

Saint-Prex, le 23 juin 2021/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini au 079 446.34.35 ou à Mme Carine Tinguely au 079 354 15 83